



PEAU DE COU DE POULET
RAPPORT D'ANALYSE
N° 4639 - [1070356-1070360]
BACTÉRIOLOGIE ALIMENTAIRE

ABATTOIR CANFLAIS
M. SENEAL
CANFLAIS
14240 CAHAGNES

COLOMBELLES, le 10 février 2023

• **INFORMATIONS FOURNIES PAR LE LABORATOIRE :**

Prélevé par : Vos soins **Le :** 07/02/23
Collecté par : Sarah LEFEBVRE **Le :** 07/02/23
Réception laboratoire le : 07/02/23 **à :** 1.1°C (Frais)
Analysé le : 08 février 2023

• **INFORMATIONS FOURNIES PAR LE CLIENT :**

PEAU DE COU DE POULET

1070356	1070357	1070358	1070359	1070360
N° lot : 23037666	N° lot : 23037666	N° lot : 23037666	N° lot : 23037666	N° lot : 23037666
Date abattage : 06/02/23	Date abattage : 06/02/23	Date abattage : 06/02/23	Date abattage : 06/02/23	Date abattage : 06/02/23
DLC Produit : 14/02/23	DLC Produit : 14/02/23	DLC Produit : 14/02/23	DLC Produit : 14/02/23	DLC Produit : 14/02/23
Nom éleveur : HAMANT	Nom éleveur : HAMANT	Nom éleveur : HAMANT	Nom éleveur : HAMANT	Nom éleveur : HAMANT
Département : 14240 CORMOLAIN	Département : 14240 CORMOLAIN	Département : 14240 CORMOLAIN	Département : 14240 CORMOLAIN	Département : 14240 CORMOLAIN

• **RÉSULTATS :**

Cahier des charges : CANFLAIS1 / Peaux de cou

Paramètres	Méthodes	Résultats					Critères <small>non couverts par l'accréditation</small>
		1070356	1070357	1070358	1070359	1070360	
Salmonelle (mobile) /25g	BKR 23/04-12/07 *	Non détecté	Non détecté	Non détecté	Non détecté	Non détecté	Non détecté

• **DÉCLARATION DE CONFORMITÉ * :**

5 échantillons sont de qualité satisfaisante sur les 5 échantillons analysés du même lot. Par conséquent, ce lot est conforme selon le plan à 2 classes.

Gérald FOUQU
 Responsable Technique

*Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai, l'échantillonnage n'est pas de la responsabilité du Laboratoire.
 Le laboratoire ne pourra être tenu responsable des informations données par le client et de leurs éventuels impacts sur les essais.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous forme facsimilé photographique intégral. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation et repérés par le symbole *. Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation.
 L'incertitude de mesure n'est pas prise en compte pour émettre la déclaration de conformité.
 ST : Sous-traité. NC : Non communiqué.
 La conclusion est donnée sous réserve quand le résultat est sous la forme Ne'.
 Ne'et Ne: Nombre estimé selon NF EN ISO 7218 . Ne* : présent mais < 4 x 1 / d par g ou par mL
 N': Nombre obtenu à partir de la boîte de la dernière dilution selon NFEN ISO 7218*

